

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-sixième séance – Mardi 13 décembre 2011, à 2 h 40

Présidence de M^{me} Alexandra Rys, présidente

La séance est ouverte à 2 h 40 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Michel Amaudruz, Olivier Fiumelli, Olivier Tauxe et M^{me} Salika Wenger.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Maudet*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{mes} Sandrine Salerno, Esther Alder et M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 28 novembre 2011, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour samedi 10 décembre, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h, pour lundi 12 décembre, à 17 h et 20 h 30, et pour mardi 13 décembre 2011, à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport général et rapport de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2012 (PR-900 A/B)¹.*Troisième débat*

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous ouvrons le troisième débat. Je vous informe que 28 amendements sont déposés. M. Gary Bennaïm et M^{me} Sophie Courvoisier demandent que ce troisième débat ait lieu en débat accéléré. Je mets immédiatement cette demande aux voix.

Mis aux voix, le débat accéléré est accepté par 56 oui contre 12 non (4 abstentions).

Toutes les pages, toutes les cellules, tous les départements, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.

La présidente. Nous prenons le premier amendement de ce troisième débat. Il est déposé par le Parti socialiste et demande le rétablissement des allocations pour enfant versées par la Ville, soit un montant de plus 1 324 200 francs.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Mesdames et Messieurs, vous avez entendu comme moi tout à l'heure la lecture de la lettre des organisations représentatives du personnel, qui nous demande l'application et le respect du statut de la fonction publique municipale. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que, si

¹ Rapports, 3015.

on ne respecte pas le statut, chaque employé est autorisé à faire valoir ses droits. Le règlement d'application est vraiment très strict, puisque, je le rappelle, nous sommes tenus de verser une allocation mensuelle d'un montant égal à la moitié de l'allocation prévue par la loi sur les allocations familiales cantonales. Là, on ne parle pas d'un montant fixe, donc, à chaque fois que le montant des allocations cantonales change, le montant de notre allocation évolue en conséquence.

Ce courrier nous montre également que cette allocation pour enfant a aussi été adoptée en contrepartie de l'abandon progressif dans le statut de la participation à la prime d'assurance maladie. Encore une fois, et c'est comme dans les conventions collectives de travail, le respect du partenariat doit être assuré quand on signe avec les employeurs et les employés. Je pense que la moindre des choses est de respecter ce que l'on a signé. En conséquence, nous vous demandons de rétablir cette allocation familiale.

M. Adrien Genecand (LR). Premièrement – Madame la présidente, vous transmettez à M^{me} Valiquer Grecuccio – je constate qu'on fait appel au partenariat social quand cela arrange, c'est-à-dire deux semaines après avoir perdu en votation... Ici, on refait appel au partenariat social, alors qu'on voulait le saborder il y a peu.

Deuxièmement, vous dites qu'à l'époque on a négocié ces allocations en contrepartie de la participation aux primes d'assurance maladie qui était offerte aux employés. On peut aussi rappeler qu'à l'époque on a supprimé l'indexation aux employés de la Ville contre le pont entre Noël et Nouvel-An. Mais, depuis, nous n'avons pas supprimé le pont entre Noël et Nouvel-An, alors que les indexations ont bien repris!

Sur le fond, je crois que tout a déjà été dit. Je répéterai juste, car vous n'avez pas l'air d'avoir bien compris, que dans les statuts il n'y a pas de mention précise du montant. Dans le règlement d'application il y en a un, mais on peut le changer, le Conseil administratif en a la possibilité. Les employés continueront à toucher 100 francs de plus que d'autres employés ne travaillant pas à la Ville de Genève et je trouve que 400 francs par enfant, c'est largement suffisant.

M. Pierre Vanek (EàG). J'en ai autant à votre service, Monsieur Genecand. Dans vos milieux, vous nous avez baignés sur le partenariat social, les négociations, les conventions collectives et ceci et cela, et contre des décisions arbitraires et politiques en matière de relations entre employeurs et employés à l'occasion de la votation sur le salaire minimum. Mais, évidemment, quand cela vous arrange, vous tenez un discours tout différent et tout à coup les négociations qui ont eu

lieu avec le personnel de la Ville n'ont plus aucune valeur et le partenariat social en question peut être sacrifié sur l'autel des économies que vous entendez faire sur le dos du personnel.

A part cette discussion-là qui relève d'un débat politique, il y a quelque chose d'élémentaire et de moral qui est le respect de la parole donnée. M. Genecand dit qu'on peut bidouiller le règlement rapidement. Sans aucun doute peut-on trouver des solutions pour le faire légalement, mais on ne peut pas trouver des solutions pour mener à terme cette opération – piquer le montant des allocations au personnel de la Ville – en respectant un minimum de règles, de morale et d'éthique. Je pense qu'il est important qu'une collectivité soit exemplaire sur ce plan-là aussi. Si vous ne le comprenez pas, c'est dommage pour vous, Monsieur Genecand.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). En deux mots: solidarité, mais réelle! Bien des personnes ne sont pas aussi privilégiées, elles n'ont pas réellement de sécurité d'emploi, elles travaillent dur, comme par exemple les nettoyeuses qui ne sont pas employées par la fonction publique, qui bossent dans les hôtels et autres. Ces personnes-là n'ont pas de supplément des allocations familiales et personne n'augmentera leur salaire. On ne parle pas non plus des égoutiers, des boulangers et autres; pour ceux-là, personne ne se bat.

Simplement, Mesdames et Messieurs, il faut avoir un peu de décence et, quand vous avez plus, ne venez pas demander encore plus!

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, là où le Conseil administratif peut rejoindre l'interlocutrice du Mouvement citoyens genevois, c'est sur le fait que tout le monde à Genève devrait avoir un salaire décent. Effectivement, Madame Luiset, certaines professions aujourd'hui à Genève, dans une ville aussi chère que la nôtre, ne gagnent pas suffisamment et doivent, pour compléter leurs revenus, avoir recours à l'aide sociale. C'est une pratique et un quotidien pour certaines et certains de nos concitoyennes et concitoyens que nous, Conseil administratif, nous regrettons.

Le Conseil administratif a négocié des accords, il voudrait s'y tenir et il ne lui semble pas opportun, à ce stade, de revenir sur ces accords. Il souhaite que le Conseil municipal ne touche pas le règlement d'application que nous avons négocié avec beaucoup de temps mis à disposition, mon collègue Pierre Maudet et moi. Le Conseil administratif souhaiterait que ces accords soient respectés et que le Conseil municipal, à l'occasion de ce budget, n'y touche pas.

La présidente. Nous passons au vote. J'entends qu'on demande l'appel nominal, il en sera fait ainsi.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 44 non contre 30 oui (1 abstention).

Ont voté non (44):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Alexis Barbey (LR), M. Gary Ben-naim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Marie Chap-puis (DC), M. Alexandre Chevalier (HP), M. Michel Chevrolet (DC), M. Syl-vain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Jean-Marc Froidevaux (LR), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M. Soli Pardo (MCG), M. Robert Patta-roni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Vin-cent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté oui (30):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M. Luc Broch (S), M. Gré-goire Carasso (S), M. Julien Cart (Ve), M^{me} Maria Casares (EàG), M^{me} Lau-rence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Fabienne Fischer (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Marie Gobits (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Stefan Kristensen (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schne-bli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Mar-tine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M. Christian Zaugg (EàG).

S'est abstenu (1):

M. Yves de Matteis (Ve).

Etaient excusés à la séance (4):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Salika Wenger (EàG).

Présidence:

M^{me} Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

Toutes les pages, toutes les cellules, tous les départements, groupes de comptes 31x, Biens, services et marchandises.

La présidente. Le prochain amendement est présenté par le Mouvement citoyens genevois; il s'agit d'une réduction linéaire supplémentaire de 1,9% sur tous les groupes de comptes 31, soit un montant total de moins 3 799 956 francs. Je donne la parole à M. Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs, juste quelques considérations pour vous dire que le Mouvement citoyens genevois a joué le jeu dans ce projet de budget, il s'est investi et il a fait un certain nombre de propositions. Nous avons joué le jeu jusqu'au bout en votant les délibérations en deuxième débat, même si notre objectif n'est pas atteint, parce que nous voulions avoir ce troisième débat cette nuit et essayer de conclure. Cependant, nous voulons absolument que le budget soit équilibré, autrement nous ne le voterons pas.

Ce que nous regrettons, je le redis encore une fois, c'est que tout ce travail qui a nécessité un nombre d'heures considérable pour ce Conseil municipal aurait pu être évité en grande partie. Ce travail de fourmi – c'était 74 amendements à traiter et 28 maintenant – nous avons dû le faire, parce que je considère, le Mouvement citoyens genevois avec moi, que le Conseil administratif n'a pas fait son travail. La commission des finances lui a demandé de revenir avec un budget rectifié bis à l'équilibre, ou au moins proche de l'équilibre, ce qu'il n'a pas souhaité faire. Finalement, il a voulu engager le combat en séance plénière du Conseil municipal. C'était une erreur.

Par conséquent, j'enjoins au Conseil municipal et au Conseil administratif d'être raisonnables et de faire en sorte que tout à l'heure, si on y arrive, ce budget soit équilibré d'une façon réfléchie. Nous n'accepterons pas une augmentation des recettes, c'est trop facile, nous l'avons déjà dit. C'est irresponsable d'augmenter les recettes, y compris la taxe professionnelle, ce n'est pas raisonnable dans la conjoncture économique actuelle, ce n'est qu'un artifice pour essayer d'arriver à un équilibre.

Je vous demande de voter cet amendement sur les groupes 31. Il s'agit des groupes 310 à 319, je les cite: Fournitures de bureau, imprimés, publicité, Mobilier, machines, véhicules et matériel, Eau, énergie, combustible, Achats de fournitures et autres marchandises, Entretien des immeubles par des tiers, Entretien d'objets

mobiliers par des tiers, Loyers, fermages et redevance d'utilisation, Dédommagements, Honoraires et prestations de service, Frais divers. Il y avait dans le budget rectifié 208 millions de francs pour ces postes, une réduction supplémentaire est tout à fait supportable. Durant toutes les années où la Ville de Genève a fait des bonis, ces montants ont très largement augmenté, sauf peut-être pour quelques services qui ont joué le jeu. Je vous enjoins de voter cet amendement. Merci.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 61 non contre 14 oui.

*Toutes les pages, toutes les cellules, tous les départements,
groupe de comptes 314, Entretien des immeubles par des tiers.*

La présidente. L'amendement suivant est présenté par le Parti socialiste, il demande le rétablissement de l'augmentation de la ligne salariale des nettoyeurs et nettoyeuses, plus 460 122 francs.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). D'abord, je répondrai à l'intervention de M^{me} Luiset de tout à l'heure – vous transmettez, Madame la présidente... (*Protestations.*) Excusez-moi, mais cela a trait au nettoyage, étant donné que M^{me} Luiset a parlé des nettoyeurs. Mesdames et Messieurs, au lieu de m'interrompre, merci de rester très tranquilles. Je répondrai que la convention collective de travail du nettoyage s'applique à tous les nettoyeurs, toutes les nettoyeuses, quel que soit le lieu où ces gens travaillent.

Je voulais quand même mentionner que les titulaires d'un certificat fédéral de capacité de nettoyage, en 2010, ont un salaire horaire de 26 francs et il sera, en 2011, de 26,30 francs. Si un jour la Ville de Genève ne devait engager que des nettoyeurs formés, ce serait même avec un salaire supérieur à celui des nettoyeurs tel que nous l'envisageons aujourd'hui. Les personnes qui ne sont pas formées peuvent avoir effectivement des salaires légèrement inférieurs, entre 18 et 20 francs, et ce que nous avons demandé, c'est de pouvoir adapter par le haut les salaires tels que proposés par la convention. Mais ce n'est pas un salaire hors convention.

On vous demande donc l'application de la convention collective de travail, que je me ferai d'ailleurs un plaisir de remettre tout à l'heure à M. Medeiros, qui m'avait dit que j'avais inventé ces chiffres.

M. Simon Brandt (LR). Par souci de cohérence politique, et au nom du même partenariat social qu'on nous a vendu par rapport au premier amendement sur les allocations familiales, il faut refuser cet amendement. Une convention col-

lective de travail existe, elle est en vigueur, elle a été négociée entre les syndicats du personnel et les syndicats patronaux.

On a compris depuis quelque temps que la stratégie d'une partie de la gauche est de mettre en danger la paix sociale, qui a fait la richesse de la Suisse. Nous ne vous suivrons pas sur cette pente dangereuse et glissante et nous combattons vos velléités de toutes nos forces.

M^{me} Fabienne Fischer (Ve). En quelques mots, je tiens à redire la raison pour laquelle les Verts persistent dans la position qu'ils ont énoncée dans le débat précédent, à savoir que je souscris entièrement aux propos tenus par M^{me} Valiquer Grecuccio. Quoi qu'il en soit, il ne nous semble pas justifié de mettre cette ligne au budget 2012, car il semble extrêmement improbable, voire impossible, qu'elle puisse être dépensée dans l'année 2012.

M. Carlos Medeiros (MCG). Le Mouvement citoyens genevois réitère ce qu'il a déjà déclaré. Comme mon préopinant M. Brandt l'a dit, la Ville de Genève ne doit pas se mêler des rapports de travail quand une convention collective existe, même si, encore une fois, nous sommes d'accord, les nettoyeurs et nettoyeuses ne sont pas bien payés. Je réitère aussi ce que j'avais dit lors du deuxième débat, c'est que les chers copains des syndicalistes – surtout la gauche – peuvent, s'ils le veulent, dénoncer cette convention et en faire une nouvelle. Mais ce n'est pas au Conseil administratif de s'en mêler. Laissons les choses où elles en sont, il a fallu attendre quatre ans pour arriver à ces résultats. Par rapport au certificat fédéral de capacité de nettoyeur, il a fallu quatre ans pour y arriver, sachant que les nettoyeurs doivent être notamment formés par rapport aux produits chimiques actuels. En résumé, la question n'est pas de savoir s'ils sont bien payés ou non: la question est que la Ville ne doit pas se mêler de ce combat-là!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 48 non contre 27 oui.

Autorités.

*Page 5, cellule A004000, Relations extérieures,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

La présidente. L'amendement suivant a été déposé par le Conseil administratif et il vise le rétablissement partiel du montant des frais de réception au Service des relations extérieures, plus 120 000 francs.

La parole n'est pas demandée, je mets cet amendement aux voix.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 37 non contre 36 oui (1 abstention).

Page 6, cellule A700010, Conseil municipal, groupe de comptes 300, Autorités et commissions.

La présidente. L'amendement suivant est déposé par Ensemble à gauche et il demande le rétablissement du montant initial pour les indemnités pour charges de famille, selon le budget 2012 rectifié, soit plus 3000 francs.

M. Pierre Vanek (EàG). Je ne ferai pas un long discours, vous avez entendu samedi ma collègue Maria Pérez défendre avec vigueur cette ligne. Ce n'est évidemment pas une question d'équilibre budgétaire, de déficit, d'économie ou autre, c'est un vote purement symbolique puisqu'il s'agit de 3000 francs. Le symbole et le signal que nous enverrions en supprimant ce montant est malheureux et contradictoire avec une volonté claire en tout cas de notre part, mais qui devrait être celle de l'ensemble de cette assemblée, d'offrir les conditions les meilleures possibles pour que les femmes, notamment, puissent s'engager dans la vie politique et dans l'activité d'un Conseil municipal comme le nôtre. Je vous invite donc à voter cet amendement qui, sur le plan du coût, représente une charge purement symbolique, elle aussi.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 44 oui contre 31 non.

Page 6, cellule A700010, Conseil municipal, groupe de comptes 317, Dédommagements.

La présidente. Le prochain amendement émane du Parti libéral-radical et propose une diminution de charges de 44 000 francs, avec la justification suivante: «Pas de subvention automatique pour les abonnements TPG; 100 francs de subvention par conseiller-ère municipal-e qui en exprime le besoin». La parole est à M. Alexis Barbey.

M. Alexis Barbey (LR). Deux mots d'explication pour ce petit amendement. A l'heure actuelle, le Conseil municipal offre un abonnement des Transports publics genevois, à 650 francs, à chacun de ses membres. C'est une dépense de près de 52 000 francs et c'est, surtout, une politique d'arrosoir qui n'est pas souhaitée par le Parti libéral-radical, qui propose de remplacer cet abonnement – pour les gens qui en ont réellement besoin – par une allocation de 100 francs. Le Conseil municipal pratique de la même façon pour les gardes d'enfants des

conseillers municipaux. Cela provoquerait une dépense de 8000 francs, pour un solde net de 44 000 francs d'économie pour la Ville.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 51 non contre 21 oui (3 abstentions).

*Département des finances et du logement.
Page 10, cellule 1000040, Délégation Genève solidaire,
groupes de comptes 30x, Charges de personnel.*

La présidente. Le prochain amendement est déposé par Ensemble à gauche et il demande le rétablissement d'un poste d'adjoint de direction à la Délégation Genève solidaire, soit une augmentation de 159 090 francs. La parole est à M. Tobias Schnebli.

M. Tobias Schnebli (EàG). Je vous informe que nous retirons cet amendement dans l'espoir que nous arriverons quand même à atteindre le 0,7%, et connaissant l'allergie régnant dans ce Conseil municipal pour la création de nouveaux postes. Le travail d'affectation peut aussi être fait par la Fédération genevoise de coopération.

*Page 10, cellule 1000040, Délégation Genève solidaire,
groupes de comptes 30x, Charges de personnel.*

La présidente. L'amendement suivant est déposé par le Mouvement citoyens genevois, et il demande la suppression de deux nouveaux postes à la Délégation Genève solidaire, ce qui ferait une diminution de 267 375 francs. Personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 34 oui.

*Page 10, cellule 1100010, Direction financière,
groupe de comptes 346, Compensation financière aux communes françaises.*

La présidente. L'amendement suivant émane du Mouvement citoyens genevois et il vise une diminution de 1 million de francs, s'agissant de la compensation aux communes françaises.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je rappellerai que les comptes 2010 pour la compensation aux communes françaises étaient de 29 millions de francs – je vous

passer les virgules – et que le budget 2011 était de 27 984 000 francs. Il n’y a donc aucune raison pour qu’en 2012 on soit à 30 735 729 francs! C’est pour cette raison que nous proposons une réduction de 1 million de francs, ce qui nous amène à 29 735 729 francs, ce qui est largement supérieur aux comptes.

Mis aux voix, l’amendement ci-dessus est refusé par 59 non contre 13 oui (3 abstentions).

Page 18, cellule 1300000, Direction ressources humaines, groupe de comptes 309, Autres charges du personnel.

La présidente. L’amendement suivant, déposé par le groupe socialiste, demande une augmentation de 300 000 francs pour la parution d’offres d’emploi dans la presse. Personne ne souhaite prendre la parole, je mets cet amendement aux voix.

Mis aux voix, l’amendement ci-dessus est refusé par 45 non contre 29 oui (1 abstention).

Page 18, cellule 1301000, Divers – RH, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.

La présidente. L’amendement suivant est déposé par Ensemble à gauche et il demande une augmentation de 1 265 776 francs pour le Fonds mobilité. La parole n’est pas demandée, je mets l’amendement aux voix.

Mis aux voix, l’amendement ci-dessus est refusé par 48 non contre 26 oui.

Page 18, cellule 1301000, Divers – RH, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.

La présidente. Le prochain amendement est présenté par le Mouvement citoyens genevois et il propose une diminution de 1,1 million de francs grâce à la suppression de dix postes vacants.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je rappellerai que la Ville de Genève, sur ses 4000 employés, a entre 130 et 160 postes vacants chaque année. Sur ces postes, une quarantaine de temporaires sont employés aussi d’une manière pérenne – une année il peut y en avoir une trentaine, une autre année une quarantaine. Il reste un volant de 100 à 120 postes vacants.

Ces postes sont budgétisés, ils sont dans les lignes des services et le Conseil administratif, dans sa sagesse, chaque année, réduit ce montant à la rubrique concernée. L'année dernière, il avait budgétisé une réduction de 13 millions de francs; cette année, il a budgétisé une réduction de 11 millions de francs et c'est pourquoi je vous propose encore une réduction de 1,1 million de francs. Ce montant correspond à dix postes, puisque le poste moyen est calculé à 110 000 francs avec les charges. Nous vous proposons donc de réduire encore ce volant, qui n'est pas dépensé et donc indolore, puisqu'il y a de toute manière toujours un volant de places vacantes dans les services, ce qui est normal avec les départs à la retraite, les malades, les accidentés et le temps de réengager d'autres personnes. Chaque année ce volant revient, il est non dépensé, il est inutile qu'il soit dans le budget. C'est la raison pour laquelle je vous propose de voter cet amendement. Ces chiffres ont été confirmés par le département des finances et du logement, auprès duquel je me suis renseigné.

M. Alexandre Wisard (Ve). J'ai lu l'amendement du Mouvement citoyens genevois, mais je ne suis pas Champollion et j'ai un peu de peine à décrypter... J'aimerais bien que le Conseil administratif se détermine sur cet amendement.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif vous enjoint plutôt de refuser cet amendement. Dans votre budget, il existe déjà une ligne relative au gel des postes vacants, à hauteur de 11 millions de francs. C'est amplement suffisant.

D'ailleurs, aux comptes 2011, vous verrez sur les groupes de comptes 30x, Charges de personnel, que nous sommes vraiment à la limite. Je pense donc qu'on ne peut pas augmenter davantage le gel des postes vacants pour l'exercice budgétaire 2012.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 44 non contre 30 oui.

*Page 20, cellule 1400001, Agenda 21,
groupes de comptes 30x, Charges de personnel.*

La présidente. Le prochain amendement est déposé par le groupe socialiste et il demande deux nouveaux postes d'adjoints scientifiques à l'Agenda 21, soit une augmentation des charges de 282 372 francs.

M. Alberto Velasco (S). Ces postes ont été largement explicités par M^{me} Salerno lors du deuxième débat. Le Conseil municipal a enjoint au Conseil

administratif de mettre en place toute une série d'actions dans le sens de l'Agenda 21. Or ces deux postes sont nécessaires pour développer cette politique. C'est une question de cohérence de la part de notre Conseil municipal, parce qu'on ne peut pas demander impunément d'appliquer une politique d'Agenda 21 et vouloir le faire avec le même personnel, sans encadrer cette activité. Il est donc important de donner au Conseil administratif les moyens de la politique désirée et votée au sein de ce Conseil municipal.

M. Jean-Paul Guisan (LR). Le groupe libéral-radical a fait la démonstration ce soir qu'il soutenait l'excellent travail des associations LGBT (lesbienne, gay, bisexuel et transgenre) sur le terrain et il a voté des augmentations de subventions à l'association 360 et à la Fédération genevoise des associations LGBT. C'est donc en toute connaissance de cause et avec cohérence qu'il refuse la création de ces deux nouveaux postes et qu'il votera non à cet amendement.

M. Yves de Matteis (Ve). Ces deux postes n'ont strictement rien à voir avec le travail effectué par les associations sur le terrain. Il est des tâches qui ne peuvent être effectuées que par la Ville de Genève, par exemple tout ce qui est du domaine des ressources humaines dans le cadre du fonctionnariat Ville de Genève.

En outre, pour ce qui est, par exemple, de la coalition internationale des villes contre l'homophobie, qui a été votée à l'unanimité par ce parlement, seule la Ville de Genève peut prendre cette initiative, les associations n'ont aucune légitimité pour le faire. Ce sont vraiment des postes complètement différents. La même logique s'exerce aussi au niveau du Canton, où les associations et l'Etat de Genève n'ont pas les mêmes fonctions et ne peuvent pas accomplir les mêmes tâches.

M^{me} Maria Casares (EaG). Je prends brièvement la parole, parce que je regrette que personne n'ait parlé, lors de ce débat sur ces deux postes, de l'excellent travail fait par la Ville de Genève et par le service de M^{me} Salerno sur l'égalité entre hommes et femmes. Beaucoup de travail reste encore à faire, nous sommes très loin d'être arrivés à une égalité, ne serait-ce qu'en matière de salaires. Même dans l'administration municipale, il est difficile pour les femmes de faire reconnaître leurs titres. Pour ces raisons, Ensemble à gauche acceptera cet amendement.

M. Michel Chevrolet (DC). Le Parti démocrate-chrétien s'était engagé à soutenir les associations et nous continuerons sur cette même lancée. Mesdames

et Messieurs, nous sommes à deux doigts de voter ou non un budget ce soir. Je ne vous demande pas de grands efforts, mais en tout cas de ne pas augmenter ce budget plus qu'il ne l'est actuellement. Nous devrions arriver à l'équilibre assez facilement sans ces postes supplémentaires. Il y a déjà eu deux postes de plus pour la Délégation Genève solidaire.

Maintenant, il faut faire confiance aux associations. Des amendements ont été déposés pour défendre ces associations et leur travail, qui est exceptionnel. Je vous demande donc de refuser ces deux postes et de permettre ainsi d'équilibrer ce budget.

M. Denis Menoud (MCG). Sans entrer sur le fond, je trouve regrettable, voire malhonnête, de proposer des intitulés de postes Agenda 21. J'ai de l'expérience dans l'écologie et lorsque je vois Agenda 21 je pense à certaines pratiques par rapport à l'environnement. Or, là, ce n'est pas du tout la même chose et je dénonce cette imposture du Conseil administratif qui consiste à détourner la sémantique et la signification des choses. Cela n'a rien à voir avec l'Agenda 21, et je ne parlerai même pas du fond!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 39 oui contre 34 non.

Page 10, cellule 1000040, Délégation Genève solidaire, groupe de comptes 367, Subventions accordées – étranger (Coopérations décentralisées, page 2 des subventions).

La présidente. L'amendement suivant, présenté par le Parti libéral-radical, demande une diminution de la subvention de 1 563 500 francs, celle-ci passant à 1 451 500 francs.

La parole n'est pas demandée, je mets cet amendement aux voix.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 36 oui (1 abstention).

Page 10, cellule 1000040, Délégation Genève solidaire, groupe de comptes 367, Subventions accordées – étranger (Coopérations décentralisées, page 2 des subventions).

La présidente. Le prochain amendement est présenté par Ensemble à gauche et il demande une augmentation de la subvention de plus 2 millions de francs. La parole est à M. Tobias Schnebli.

M. Tobias Schnebli (EàG). Merci, Madame la présidente. D'abord, l'objectif de consacrer 0,7% du budget de la Ville à la coopération internationale est un objectif que nous ne lâcherons pas tant que nous ne l'aurons pas atteint. Il ne s'agit pas avec cela de sauver le monde, comme nous l'avons entendu lors du deuxième débat, ni de faire rêver le monde, ni de faire rêver Genève, mais simplement de reconnaître que des milliards d'hommes et de femmes rêvent d'une vie sans la faim, les maladies, et avec un toit sur la tête. Ce n'est pas la panacée ni la charité, c'est l'encouragement à poursuivre ces simples rêves de ces milliards de personnes dans le monde.

Une autre remarque pour celles et ceux qui à chaque occasion disent: les Genevois d'abord. Nous disons aussi oui, priorité aux Genevois, mais à 99,3% – et pas oui à 90% ni à 95% – et le 0,7% restant est pour les autres. Ce n'est que cela que nous vous demandons.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). La plupart du temps, les aides que l'on envoie dans ces pays enrichissent des dictateurs. On vous remercie pour eux... (*Protestations.*) Allez accompagner des convois d'alimentation dans certains pays et vous verrez qui les saisit! Je vous remercie simplement de votre logique.

M. Gary Bennaïm (LR). Je comprends les interventions précédentes de mes amis d'Ensemble à gauche. Malheureusement, à un certain moment, le robinet doit arrêter de couler et de répandre de l'eau à gauche et à droite. C'est peut-être un peu radical comme image, mais c'est comme dans le cas d'une vasectomie: une fois que c'est coupé, il faut que cela s'arrête. Là, je crois que le message qu'on vous transmet depuis plus de vingt heures est qu'il faut arrêter. Je vous propose maintenant de gagner du temps et de nous arrêter.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 45 non contre 27 oui (3 abstentions).

Page 17, cellule I200004, Comptes Ville de Genève – Propriétaire, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Occupation illicite – Villa Freundler, subventions relatives à des prestations en nature.)

La présidente. Le prochain amendement est déposé par le Parti libéral-radical. Il demande la suppression de la gratuité pour la villa Freundler, inscrite à hauteur de 74 220 francs dans les prestations en nature, au motif que la villa Freundler sera vide en janvier.

M. Adrien Genecand (LR). Les explications sont simples. Le magistrat nous a prévenus que la villa Freundler sera libre en janvier 2012, car les travaux de rénovation commenceront à ce moment-là. Il n'est donc pas nécessaire d'inscrire une gratuité pour 2012.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 54 oui contre 15 non (4 abstentions).

Département des constructions et de l'aménagement.

Page 25, cellule 2601000, Aménagement urbain et mobilité,

groupe de comptes 364, Subventions accordées – sociétés d'économie mixte (part. V.G. aux frais d'exploitation bus Jonction (ligne 32), page 3 des subventions).

La présidente. L'amendement suivant est présenté par Ensemble à gauche et il demande une augmentation de 174 000 francs pour les frais d'exploitation du bus de la Jonction, ligne 32.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Je regrette d'arriver avec ce nouvel amendement en troisième débat. J'aurais voulu le déposer avant, mais il me manquait certains détails que je n'ai reçus qu'aujourd'hui. Certains ont peut-être lu la presse et ont vu que les habitants du quartier de la Jonction réclament à cor et à cri une ligne de bus, qui existait déjà dans le quartier depuis les années 1990, et qui leur fait défaut depuis le 12 décembre 2010.

Deux pétitions ont été déposées par les habitants. L'une, la pétition P-235, à l'unanimité de ce Conseil municipal, a été renvoyée au Conseil administratif en décembre 2009. Nous en avons accepté une autre en novembre 2010, la pétition P-255, qui comportait également de nombreuses signatures de commerçants et d'habitants de la Jonction; elle réclamait le rétablissement de ce bus 32. Il faut savoir que cette ligne enregistrait 233 000 passagers par année – ils avaient été comptabilisés – c'est dire si elle est essentielle à ce quartier, notamment pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées.

De quoi s'agit-il aujourd'hui? En décembre 2010, notre groupe s'était battu pour conserver au budget la part de la Ville de Genève, qui s'élevait à 146 000 francs. Les Transports publics genevois (TPG) se sont complètement désengagés de cette opération, ils prenaient l'autre partie, à savoir 174 000 francs. Il faut savoir que, depuis dimanche, plus aucune ligne de bus ne traverse le boulevard de Saint-Georges et le boulevard Carl-Vogt. Aujourd'hui, des politiciens et les habitants du quartier ont organisé une manifestation, ils ont fait le trajet habituel de la ligne 32. D'ailleurs, il n'y avait pas seulement des membres des partis de gauche, il y avait aussi des membres des partis de l'Entente et du Mouvement citoyens genevois. Je pense que c'est une question de bon sens. Nous

avons recueilli des passagers, qui attendent toujours aux extrémités du boulevard Carl-Vogt et du boulevard de Saint-Georges, croyant que des bus, qui n'existent plus, passeront les prendre.

Je vous invite donc, c'est l'objet de cet amendement, à compléter le crédit qu'il faut aujourd'hui, soit 320 000 francs, pour rétablir cette ligne. Je rappelle que l'unanimité de ce Conseil municipal a voté le renvoi de ces pétitions au Conseil administratif. Je pense que j'ai tout dit et je compte sur vous.

M. Eric Bertinat (UDC). J'ai deux petites remarques. La première est pour ma collègue friande de lecture des médias... Dans les médias, on nous apprend aujourd'hui que les TPG sont prêts à faire machine arrière et, en cas de fiasco, à rétablir des lignes qu'ils auraient supprimées.

Deuxième remarque, la Ville veut de nouveau se substituer au Canton. Le Canton débourse, sauf erreur, 280 millions de francs pour le contrat de prestations des TPG. Alors, pourquoi ne pas regarder du côté du Canton pour qu'il s'engage à réintroduire éventuellement cette ligne 32? Je ne comprends pas pourquoi la Ville veut, elle, payer une ligne des transports publics. Je vous invite donc à refuser cet amendement.

M. Pascal Spuhler (MCG). Le Mouvement citoyens genevois votera pour cette augmentation. Les lignes de proximité, comme les lignes de quartier ou de communes éloignées, sont en grande partie à la charge de la commune et non pas du Canton – Madame la présidente, vous transmettez à M. Bertinat.

Nous aimerions également une explication du conseiller administratif M. Pagani, qui, je pense, se fera un plaisir de nous donner les tenants et les aboutissants pour être sûrs de la nécessité de la remise en service de cette ligne.

M. Alexandre Wisard (Ve). A 3 h 40 du matin, arriver avec un amendement comme celui-là, je dois dire que c'est quand même un peu lourd... Si on essaie d'anticiper un peu et si, par hypothèse, le magistrat en charge de ce genre de dossier est de son propre parti, on n'attend pas le troisième débat, à 3 h 40 du matin, pour en parler! Les Verts auront la liberté de vote, mais je trouve cela carrément rance, même si nous avons soutenu les deux pétitions.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'heure est un peu tardive, mais toujours est-il que j'ai des informations à donner. C'est vrai que je pensais pouvoir, il y a de cela

six mois, vous présenter une proposition – qui vous sera soumise en janvier – sur l'électrification de la ligne 32. Il m'a fallu six mois de plus, malheureusement, à cause de certaines inerties, mais j'en prends la responsabilité.

Sur le fond, c'est vrai que ces lignes auraient dû être prises en charge par les TPG. Elles l'ont été à la faveur du renouvellement du contrat de prestations, en tout cas pour deux lignes sur trois: celle de l'Hôpital et celle de la Vieille-Ville. Les TPG, après une étude qu'ils contestent aujourd'hui, ont trouvé qu'il n'était pas nécessaire de rétablir la ligne 32, car il y avait suffisamment de bus qui traversaient ces quartiers. C'est devenu faux à partir d'aujourd'hui, puisque aucune ligne ne fait le même parcours que celui du bus 32.

Les TPG ne contestent pas l'utilité de la ligne 32, mais ils n'ont pas l'argent, dans leur contrat de prestations, pour avancer les 174 000 francs qui, additionnés à nos 146 000 francs, aboutissent aux 320 000 francs nécessaires au fonctionnement de cette ligne.

L'année dernière, vous aviez voté 146 000 francs au budget. Pour 2012, nous n'aurons pas la possibilité de faire fonctionner la ligne 32, dans l'attente de la proposition pour la mise en place d'une ligne électrique, à laquelle je tiens, comme vous. Si cet amendement est accepté, si j'ai les 320 000 francs, dès demain nous mettrons à disposition de la population la ligne 32 en la finançant complètement. Car, je le répète, les TPG n'ont pas, dans leur contrat de prestations, les moyens d'assumer cette ligne, pour autant qu'ils en aient eu la volonté.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 44 oui contre 21 non (4 abstentions).

Département de la culture et du sport.

Page 27, cellule 3001000, Direction de la culture et du sport, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.

La présidente. Le prochain amendement, présenté par le groupe socialiste, demande deux nouveaux postes à la direction de la culture et du sport: plus 241 442 francs.

M. Alberto Velasco (S). Mesdames et Messieurs, ces postes concernent le département de la culture et du sport, qui a subi le plus de coupes en matière de postes. Ces deux postes sont vraiment nécessaires, parce que, comme vous le voyez dans mon rapport, il y a eu un transfert d'activités et que ce département a accueilli les sports. D'autre part, il a engagé toute une série d'activités transversales avec le Canton et d'autres partenaires et, à ce titre, quand on développe des missions supplémentaires, il faut les encadrer; ces postes sont donc extrêmement nécessaires.

Il ne sert à rien d'avoir beaucoup de personnes à la base d'une activité si on ne peut pas leur donner des directives, leur efficacité serait mise à mal. C'est la raison pour laquelle je vous demande, chers collègues, de réparer l'injustice qui a été faite en coupant ces deux postes.

M. Michel Chevrolet (DC). Le Parti démocrate-chrétien s'est engagé à soutenir toutes les augmentations de subventions demandées par les associations. En revanche, nous avons expliqué qu'il nous tenait à cœur de ne pas augmenter les postes de direction, de conseiller en communication, de directeur adjoint et, d'ailleurs, souvent Alberto Velasco a été d'accord avec moi sur ces analyses.

Mais voilà que l'on revient sur les promesses faites et qu'on veut redonner au magistrat ces postes de direction, de conseiller scientifique, de conseiller en communication. Mesdames et Messieurs, arrêtons d'augmenter les directions des départements tout le temps et toujours! Nous avons ajouté quatre postes ce soir et, ici, on nous demande d'en ajouter deux de plus, donc six en tout. Je vous demande de raison garder. Nous sommes pratiquement à 2 millions de francs de déficit et on continue à le creuser...

M. Daniel Sormanni (MCG). J'ai un peu de peine à comprendre la logique de l'Alternative, en particulier du Parti socialiste. Le débat sur le fond pour ces postes a eu lieu, je n'y reviendrai pas, simplement on peut encore charger la barque. Allez-y, rajoutez encore des nouvelles dépenses et nous n'aurons pas de budget ce soir! Si c'est ce que vous voulez pour nos concitoyens, c'est une triste constatation.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 45 non contre 27 oui (1 abstention).

Page 30, cellule 3105000, Promotion culturelle, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.

La présidente. Le prochain amendement est déposé par le Mouvement citoyens genevois. Il s'agit d'une diminution de charges de 104 915 francs grâce à un poste en moins.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je rappellerai juste que ce poste, selon les informations en ma possession, sera financé en grande partie par l'assurance inva-

lidité. Je ne vois donc pas la nécessité de le rajouter si cela peut être fait autrement. C'est la raison pour laquelle je vous invite à accepter cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 37 oui.

Page 30, cellule 3105000, Promotion culturelle, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

La présidente. L'amendement suivant, présenté par Ensemble à gauche, propose une diminution de 20 000 francs, compensant l'augmentation de la subvention au Centre de la photographie.

M. Olivier Baud (EàG). Deux mots pour un bref rappel. Cet amendement et les deux suivants sont les compensations de trois fois 20 000 francs, que nous avons proposées pour compenser l'augmentation de la subvention du Centre de la photographie, que vous avez acceptée. Concrètement, cette diminution touche les fournitures de bureau, imprimés et publicité pour la Promotion culturelle, pour le Muséum d'histoire naturelle et pour la Bibliothèque de Genève. Ici, pour la Promotion culturelle, c'est une ponction relativement indolore, puisque le budget est de l'ordre de quelque 700 000 francs. Je vous invite donc à voter cet amendement ainsi que les deux amendements suivants.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté sans opposition (73 oui et 1 abstention).

Page 38, cellule 3204000, Muséum d'histoire naturelle, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

La présidente. Cet amendement concerne donc également la compensation liée à l'augmentation de la subvention pour le Centre de la photographie. Il est déposé par Ensemble à gauche et demande une diminution de 20 000 francs. La parole n'étant pas demandée, je mets cet amendement aux voix.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté sans opposition (72 oui et 1 abstention).

Page 43, cellule 3302000, Bibliothèque de Genève, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

La présidente. Cet amendement concerne toujours la compensation pour le Centre de la photographie. Il demande aussi une diminution de 20 000 francs. La parole n'étant pas demandée, je mets cet amendement aux voix.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté sans opposition (70 oui et 1 abstention).

Département de l'environnement urbain et de la sécurité.

*Page 52, cellule 4010000, Voirie – Ville propre,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

La présidente. Le prochain amendement est présenté par le Conseil administratif. Il demande une diminution des charges de 500 000 francs, avec la justification: «Destruction des résidus, augmentation des tarifs différée au 1^{er} juillet 2012.» Le nouveau montant s'élevant à 18 937 956 francs.

La parole n'est pas demandée, je mets cet amendement aux voix.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à l'unanimité (72 oui).

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

*Page 56, cellule 5002000, Service de la petite enfance,
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Crèches,
garderies et jardins d'enfants, page 15 des subventions).*

La présidente. L'amendement suivant est présenté par le Conseil administratif. Il s'agit d'une diminution de la subvention «Crèches, garderies et jardins d'enfants» de 510 000 francs, le nouveau montant s'élevant à 76 676 346 francs.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Je prends la parole pour demander au Conseil administratif de nous expliquer ce que représente cette diminution de 510 000 francs.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, pour faciliter l'exercice budgétaire, j'ai demandé la semaine dernière à mes services de repérer des endroits où des économies supplémentaires pouvaient être faites. Au Service de la petite enfance, dans le groupe de comptes 365, il y a une possibilité d'économie au niveau des primes d'assurance perte de gain/maladie, qui découle d'un nouveau contrat qui prendra effet au 1^{er} janvier 2012.

M. Grégoire Carasso (S). Je prends la parole pour vous donner la position du groupe socialiste, qui considère qu'il s'agit là d'un très mauvais signal politique. Nous refuserons donc cet amendement.

M. Pascal Spuhler (MCG). Chers collègues, à la suite des explications de la conseillère administrative, nous soutiendrons cet amendement. Mais, au niveau des crèches, nous regrettons que nous n'ayons pas eu ces explications un peu avant... (*Remarques.*) Excusez-moi, mais vous avez dit, Madame la conseillère

administrative, que vous aviez demandé ces chiffres à votre service la semaine dernière, et nous en discutons maintenant, à 4 h du matin. Cette manière de faire est un peu étonnante!

M. Thomas Bläsi (UDC). Juste un commentaire pour dire que je ne comprends pas du tout la position du Parti socialiste. La négociation avantageuse d'un contrat d'assurance par la Ville pour faire des économies nous semble aller dans le bon sens et nous remercions M^{me} Alder de son travail.

M. Alexandre Wisard (Ve). Certains jouent avec le feu, à 4 h du matin, les mêmes d'ailleurs qui ont refusé une crèche il n'y a pas deux semaines. Si notre magistrate en charge de la petite enfance nous dit qu'elle peut se passer de cette somme, je l'en remercie, puisque, avec cet effort, elle va peut-être sauver le budget. Réfléchissez bien, Mesdames et Messieurs, à ce que vous voterez tout à l'heure!

M. Adrien Genecand (LR). Madame Alder, j'ai parlé tout à l'heure du loyer des locaux du Jargonnant, resté par hasard bloqué pour 2012, alors qu'on savait pertinemment que le Service des pompes funèbres quitterait ces locaux. Ce qui me surprend, c'est qu'apparemment vous avez une magnifique feuille où vous pouvez sortir, à coups de demi-millions de francs, des choses dont vous n'avez plus besoin. Mardi, à 4 h du matin, voilà que 1 demi-million apparaît sur une feuille magique. C'est supersympa! Il est évident que nous voterons cet amendement... (*Remarque.*) Oui, faites-le aussi, Monsieur Pagani!

M. Michel Chevrolet (DC). Mesdames et Messieurs, je sais que nous sommes tous très fatigués. Fidèles à notre politique, nous suivrons le Parti socialiste ce soir, parce que cette somme qui apparaît ainsi, sortie du chapeau, nous étonne. M^{me} Alder est un peu Harry Potter ce soir... En tout cas, en ce qui nous concerne, nous ne pouvons pas accepter de réduire de la sorte des sommes qui doivent aller à la petite enfance. Nous refuserons donc cette diminution.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, nous avons bien compris que nous devons faire des efforts les uns et les autres... (*Brouhaha et remarques.*) Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Mme Esther Alder vient de dire qu'elle a fait travailler ses services et qu'un contrat d'assurances a été renégocié. Je la crois sur parole. Grâce peut-être à la concurrence,

grâce peut-être à certains rabais, il y aura effectivement une diminution des charges pour la Ville de Genève. Mais voilà que, maintenant, certains refuseraient cet amendement par principe... Je ne comprends pas dans quelle logique ils s'inscrivent. Pour moi, c'est très clair et je vous demande, au nom du Conseil administratif, d'accepter cet amendement qui va dans le bon sens. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 58 oui contre 12 non (5 abstentions).

*Page 60, cellule 5007000, Direction social,
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées,
(Diverses actions sociales ponctuelles, page 16 des subventions).*

La présidente. Le prochain amendement est déposé par le groupe socialiste. Il demande le rétablissement de la caissette de la magistrate «Diverses actions sociales ponctuelles». Il s'agit d'ajouter 100 000 francs et de porter le montant total de la ligne à 535 000 francs. La parole n'est pas demandée, je mets cet amendement aux voix.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 38 oui contre 37 non.

*Page 60, cellule 5007000, Direction social,
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées
(création nouvelle subvention Université populaire africaine, page 16 des subventions).*

La présidente. L'amendement suivant est déposé par Ensemble à gauche. Il demande la création d'une ligne budgétaire «UPAF-Université populaire africaine», d'un montant de 25 000 francs... (*Protestations.*) Ne dites pas non, j'ai l'amendement sous les yeux! L'un des proposants d'Ensemble à gauche souhaite-t-il défendre cet amendement? Non. Y a-t-il une autre demande de prise de parole? Non, je mets cet amendement aux voix.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 43 non contre 28 oui
(1 abstention).*

*Page 60, cellule 5007000, Direction social,
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées
(création nouvelle subvention ACOR SOS Racisme, page 16 des subventions).*

La présidente. L'amendement suivant est déposé par M. Pascal Holenweg et demande la création d'une nouvelle subvention, d'un montant de 25 000 francs,

en faveur d'ACOR SOS Racisme. La parole n'est pas demandée, je mets aux voix cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 42 non contre 28 oui (4 abstentions).

Département des finances et du logement.

Page 17, cellule 1200003, Immeubles publics PA,

groupe de comptes 427, Immeubles du patrimoine administratif.

La présidente. J'ai reçu un amendement du Conseil administratif lié à la gratuité de la villa Freundler, de moins 74 220 francs. Je donne la parole à Mme Sandrine Salerno, qui va vous expliquer cet amendement.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Les gratuités sont comme les imputations internes. Une charge est inscrite sur une ligne et la recette ailleurs. Vous avez supprimé la charge, vous devez supprimer la recette correspondante. J'ai donc présenté cet amendement qui diminue de 74 220 francs les revenus de la ligne 427, Immeubles du patrimoine administratif. C'est donc une opération blanche.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 67 oui contre 5 non (2 abstentions).

Page 12, cellule 1102000, Taxe professionnelle,

groupe de comptes 409, Taxe professionnelle communale.

La présidente. Je donne la parole à M. le conseiller administratif Rémy Pagani concernant le prochain amendement présenté par le Conseil administratif. Cet amendement vise à ajuster les revenus de la taxe professionnelle.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, nous sommes devant un petit précipice. D'abord, je tiens à vous remercier de l'ensemble du travail qui a été fait jusqu'à maintenant. Mais des choses paradoxales sont tout de même apparues dans ce débat, que j'aimerais relever pour vous mettre devant vos responsabilités. Certains se sont faits les chantres de l'équilibre, tout en ayant une petite liste d'augmentations non compensées, et parmi tous les groupes, y compris le mien, ils ont fait leur petit marché. Cette nuit, à 4 h 6 du matin, nous avons donc un déséquilibre de moins 980 861 francs.

Nous avons fait de notre côté un effort considérable, puisque, je vous le rappelle, au départ nous étions à moins 12 millions de francs. Mme Esther Alder

a fait des efforts, comme M. Sami Kanaan ou moi-même. Ainsi, s'agissant de l'entretien des routes, par exemple, j'ai diminué mes exigences, bien que cela soit un beau projet auquel tout le monde adhère. M. Maudet a aussi fait des efforts sur les taxes, et ainsi de suite.

Ici, cet amendement du Conseil administratif propose d'élever techniquement les recettes de la taxe professionnelle. Nous avons la possibilité de le faire et nous vous demandons de l'accepter, de sorte à équilibrer le budget. Je rappelle que le différentiel est de 15 centimes pour 100 francs. Allons-nous gâcher tout le travail sur le budget pour 15 centimes sur 100 francs? Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'avance d'accepter cet amendement.

M. Daniel Sormanni (MCG). Nous l'avons déjà dit lors du premier débat samedi, nous l'avons redit tout à l'heure et je le répète encore une fois: nous n'accepterons pas de hausse des recettes. Nous sommes dans une situation économique difficile et on ne peut pas, mardi matin à 4 h 9, sachant qu'il y a un déficit au budget d'environ 980 000 francs, faire un tel tour de passe-passe et augmenter les recettes de la taxe professionnelle communale.

Le Conseil municipal a demandé au Conseil administratif de faire un effort et de revenir avec un budget équilibré. Quelques efforts ont été faits aux alentours de 4 h du matin: 1 demi-million ici, 1 autre demi-million là. Au départ, certes, le déficit était de 12 millions de francs, ou disons 8 millions, puisque l'augmentation des amortissements était déjà une petite combine. Il est facile d'augmenter les amortissements pour diminuer les charges en 2012. Mais nous avons joué le jeu et nous avons accepté.

Par contre, j'estime que le Conseil administratif n'a pas joué le jeu. Il n'est pas venu à temps avec des amendements qui auraient pu encore être discutés à la commission des finances. S'il l'avait fait, nous n'aurions pas dû travailler jusqu'à 4 h du matin aujourd'hui – et ce n'est pas terminé – pour arriver à un résultat qui, au final, n'est pas très bon. En ce qui nous concerne, nous n'avons présenté aucun amendement qui n'était pas couvert, nous avons largement fait notre quota. Je vous rappelle qu'une légère diminution des groupes 31 aurait été totalement indolore, qu'en enlevant 10 millions de francs sur 208 millions nous n'allions pas en mourir! Mais personne n'a voulu voter cette diminution. En ce qui concerne les postes vacants, il y a un volant possible. L'an dernier, 13 millions avaient été retranchés. Pourquoi est-ce seulement 11 millions pour 2012? Il n'y a pas de raison. Nous avons proposé de partager la poire en deux, à 12 millions, ce qui aurait été totalement indolore pour le fonctionnement de l'administration, mais cela a été refusé.

Nous estimons donc que le Mouvement citoyens genevois a joué le jeu. Il a présenté des amendements constructifs, il n'a voté aucune nouvelle charge et, lorsqu'il a proposé des augmentations, elles étaient compensées. Si, samedi, nous

avons proposé une baisse de 1 demi-million sur la petite enfance, imaginez le scandale! Il aurait été dit que nous ne voulions plus de crèches et autres! Mesdames et Messieurs, le Mouvement citoyens genevois ne votera pas une augmentation de recettes totalement fictive; c'est dommage que le Conseil administratif n'ait pas fait l'effort nécessaire, parce que le budget sera déséquilibré et, par conséquent, nous le refuserons.

M. Michel Chevrolet (DC). Je suis véritablement choqué par ce que vient de nous présenter le Conseil administratif. Cela fait deux jours entiers – samedi toute la journée, lundi en soirée et mardi à plus de 4 h du matin – qu'on se prête à un petit jeu de dupes. Il y avait déjà Harry Potter, mais, là, le Conseil administratif, c'est Majax in corpore. C'est totalement scandaleux ce qu'il nous propose ce soir!

Avant le budget rectifié, à la commission des finances, nous avons demandé des efforts à ce Conseil administratif, qui en a fourni une première mesure. Tous les groupes ici ont demandé que le Conseil administratif continue à faire des efforts pour que nous n'ayons pas à faire ce petit exercice où chacun va à la pêche aux amendements, aux diminutions. Je tiens à dire que tous les partis ici ont fait un travail exceptionnel pour essayer de trouver ces 11 millions de francs. Félicitations à M. Sormanni pour son travail pour rédiger des amendements, félicitations au Parti libéral-radical, félicitations également à notre parti, le Parti démocrate-chrétien, parce que nous sommes allés chercher ces millions!

Aujourd'hui, on arrive pratiquement au bout de l'exercice et, par une pirouette, on vient nous dire maintenant qu'on a trouvé des revenus exceptionnels. Après vingt-cinq heures de débat budgétaire, mais de qui se moque-t-on, Mesdames et Messieurs? Je trouve cela insultant. Alors peu importe ce que vous déciderez, Mesdames et Messieurs, si vous voulez un budget, votez-le! Je pense aussi aux jeunes conseillers municipaux qui sont là depuis peu, cet exercice est une forfanterie, c'est un véritable truquage des chiffres. Monsieur Sormanni, vous l'avez dit et on le sait tous, c'est un jeu que je connais depuis maintenant vingt ans, on joue sur les amortissements pour ne pas avoir à faire des choix politiques. C'est cela la réalité.

Nous, le Parti démocrate-chrétien, peut-être pour la première fois – mon groupe m'en est témoin – nous avons imaginé voter un budget équilibré ce soir, mais pas sous cette forme-là. Dans ce cadre-là, s'il n'y a pas un refus de ces revenus et s'il n'y a pas une recherche d'argent pour arriver à l'équilibre de manière honnête, nous ne voterons pas ce budget.

M. Alexis Barbey (LR). Je n'aimerais pas ajouter de l'emphase à l'emphase, mais ce qui a été dit sur les bancs, d'une part, du Mouvement citoyens genevois

et, d'autre part, du Parti démocrate-chrétien est largement partagé par le groupe libéral-radical. J'aimerais juste rappeler que, lorsqu'on fait un budget, les principes de base veulent qu'on commence par regarder combien on aura d'argent, combien on en gagnera et, ensuite, combien on pourra en dépenser. Là, on est en train de faire, cul par-dessus tête, un exercice qui consiste à dire: «Tiens, je te donne ceci; tiens, je te prends ça et je rajoute ceci; je fais apparaître soudain des revenus qui n'ont jamais existé et je supprime des charges prévues depuis longtemps dans le budget.»

Mesdames et Messieurs, ce n'est pas deux jours de travaux qui sont ridiculisés ici, c'est un processus de plusieurs mois qui a débuté en avril, lorsque l'administration a commencé à faire son budget, auquel vous êtes en train de faire un pied de nez monumental. C'est un travail qui n'est pas sérieux, c'est un travail auquel le Parti libéral-radical ne peut pas souscrire et, à ce titre-là, nous ne voulons pas vous donner davantage de leçons. Mais nous sommes quand même extrêmement peïnés par votre manière légère d'aborder ce travail.

La touche finale a été donnée par ces 600 000 francs de recettes qui apparaissent et dont vous savez très bien, dans une période conjoncturelle telle qu'elle s'annonce, qu'ils sont impossibles à dégager de manière rationnelle. De plus, juste avant cela, 1 demi-million apparaît sur les lignes de la petite enfance, construite pas à pas par Manuel Tornare et que nous ne sommes pas gênés de combattre, au sein du groupe libéral-radical. Mais dire soudain qu'on peut revenir en arrière et décider de diminuer le budget de 1 demi-million, parce que cela arrange la petite comptabilité du Conseil administratif, ce n'est pas sérieux.

Le groupe libéral-radical n'acceptera pas ce budget, mais il vous remercie de lui avoir montré de façon si évidente qu'il ne fallait pas l'accepter parce que ce n'est pas un exercice budgétaire, c'est une pantalonnade!

M. Alberto Velasco (S). Tout à l'heure, j'ai entendu M. Chevrolet demander de qui on se moquait. Monsieur Chevrolet, de qui vous moquez-vous? Franchement, nous sommes à 1‰ de déficit. Aujourd'hui, il existe des pays, des régions pour qui le problème n'est pas 1‰ de déficit, mais 10% ou 20% de chômage. Je trouve que c'est peu digne de notre part de refuser ce budget et de le renvoyer au Conseil administratif, puis de revenir ici le 22 décembre, avec des jetons de présence, pour voter des douzièmes provisionnels. Franchement, quelles responsabilités avez-vous?

Depuis maintenant deux jours, nous discutons de coupes, les unes après les autres. Nous étions d'accord de partir avec un budget déficitaire, mais c'est vous qui avez voulu cet exercice. Je constate que, quel que soit le résultat – Mesdames et Messieurs, c'est là que vous êtes hypocrites – le groupe libéral-radical aurait de toute façon voté contre ce budget... (*Dénégation du groupe libéral-radical.*)

La situation présente, c'est vous qui l'avez créée, ce n'est pas nous. Ce n'est pas nous qui avons créé la crise, c'est vous... (*Protestations.*)

Vous êtes tous des hypocrites et je trouve que le spectacle que vous donnez ce soir aux Genevoises et aux Genevois est inadmissible. Pour un déficit de 1%, vous refusez le budget... Bravo!

M. Alexandre Wisard (Ve). Je peux concéder à la droite que venir en fin de soirée avec une proposition de nouvelle recette sortie du chapeau peut paraître curieux, mais je crois que là-dessus le Conseil administratif s'engage et qu'on aura quand même pu constater que le Conseil administratif, dans son ensemble, tient son budget.

Pour les Verts, ce que je n'arrive pas à comprendre – car le centre de nos débats pendant ces deux jours a été les nouveaux postes – c'est que le parti le plus gros demandeur de nouveaux postes est le Parti libéral-radical, avec son magistrat Maudet qui, à lui tout seul, en demande dix-neuf sur trente-huit! Vous voterez ou non le budget tout à l'heure, nous verrons à quels chiffres nous arriverons, mais quand même je m'en étonne.

J'espère que tout ce que nous venons de faire nous n'aurons pas à le refaire l'année prochaine et que le Conseil administratif prendra les dispositions, dès l'été, pour ne pas nous mettre dans la situation dans laquelle nous sommes cette nuit. Je réserve ma déclaration finale tout à l'heure et les Verts accepteront évidemment cette recette.

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs, c'est le neuvième budget auquel j'assiste et, comme je l'ai dit lors de l'entrée en matière, l'Union démocratique du centre ne votera pas ce budget en l'état, c'est-à-dire avec un déficit avéré.

Vu les efforts de tous, la manœuvre du demi-million trouvé tout à coup dans le département de Mme Alder, ces recettes supplémentaires qui sortent d'un chapeau nous donnent le sentiment qu'on a trouvé le truc pour arriver à l'équilibre, mais de manière assez artificielle. Cela me laisse extrêmement songeur, voire pantois et, aujourd'hui, dans l'état dans lequel est ce budget, nous ne le voterons pas.

La présidente. Je n'ai toujours pas la feuille de l'amendement. La feuille récapitulative nous donne un montant de 600 000 francs, mais il semblerait que ce montant soit modifié. Monsieur Pagani, je vous donne la parole.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, à la place des 600 000 francs, je vous demande de prendre en considération une somme de 980 861 francs. L'amendement de 600 000 francs que nous avons présenté se monte en fait à 980 861 francs.

J'ai bien pris note de vos propos, Monsieur Wisard, et nous nous engageons solennellement à revoir l'ensemble du processus budgétaire et à faire en sorte qu'en 2012 nous puissions vous présenter un nouveau processus budgétaire qui nous facilitera la tâche. J'en prends acte, le Conseil administratif avec moi, et nous nous engageons à faire en sorte que cela aille mieux.

La présidente. Bien. Je mets donc aux voix cet amendement, visant à inscrire une recette supplémentaire de 980 861 francs sur la ligne «Taxe professionnelle communale», portant les revenus de la taxe à 120 980 861 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 41 oui contre 33 non.

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous allons maintenant passer aux déclarations des groupes... (*Protestations.*) De toute façon, nous devons attendre les nouveaux chiffres des délibérations, puisqu'il y a eu quelques changements au cours de ce troisième débat. Je suspends la séance.

(La séance est suspendue de 4 h 25 à 4 h 35.)

La présidente. La séance reprend avec la déclaration finale de chaque groupe. Des groupes souhaitent-ils faire une déclaration finale? Oui, la parole est à M. Eric Bertinat.

M. Eric Bertinat (UDC). Merci, Madame la présidente. Je suppose qu'à cette heure-là nous ne sommes plus à cinq minutes près, ce qui me permet de donner la position de l'Union démocratique du centre. Vous dire aussi que nous ne sommes pas spécialement choqués par les petits tours de passe-passe qu'on nous a offerts en fin de budget. Le Conseil administratif fait son jeu, qui est de faire passer le budget, et il est allé piocher de l'argent là où il le trouvait. Je ne pense pas qu'il faille être surpris, en tout cas pas les vieux baroudeurs de ce parlement. La taxe professionnelle a été acceptée, c'est bien joué, vous avez calculé de manière à nous présenter un budget équilibré.

Entre le budget équilibré tel qu'il a été présenté au mois de septembre et celui qui arrive ce soir, le moins qu'on puisse dire c'est qu'il y a eu des efforts de part et d'autre et que, techniquement, nous pourrions l'accepter.

Je reviens sur le débat d'entrée en matière. Notre collègue Fiumelli, malheureusement absent, avait fait remarquer que, si on faisait un zoom arrière sur les dernières années de budget, il y avait un écart prodigieux. Il y a une augmentation des dépenses prodigieuse et on ne peut pas regarder le budget d'aujourd'hui sans regarder tout le chemin parcouru ces dernières années et sans constater que l'administration communale a enflé – comme une baudruche – et qu'aujourd'hui les sommes sont astronomiques.

Pour l'Union démocratique du centre, il n'y a aucun changement, nous ne sommes pas d'accord avec ce budget. D'une part, parce qu'on augmente les revenus de la taxe professionnelle; d'autre part, parce que la politique menée sur la mobilité ne nous plaît pas, même si elle doit être validée par le Conseil d'Etat, car ce qu'on nous montre avec une suppression quasi systématique des places de parc ne nous convient pas. Puis une dernière chose: la fonction publique, elle-même, prend beaucoup trop d'importance.

Je ferai une dernière remarque et, là, j'élargis le zoom encore davantage. Les monstrueux problèmes que connaissent nos voisins européens sont essentiellement dus au fait qu'ils se sont occupés prioritairement de satisfaire leur électorat. Ils n'ont pas recherché la rigueur financière indispensable, ils ont cherché à plaire à leur électorat, ils ont pioché dans la caisse et, aujourd'hui, ils ont des dettes faramineuses! Heureusement, pour la commune de Genève, nous n'en sommes pas à ce stade-là, mais nous n'en sommes pas très loin, puisqu'il nous reste un demi-milliard de francs de dettes. Tout cela fait qu'aujourd'hui nous ne sommes pas satisfaits de ce budget et que nous le refuserons.

M. Pascal Spuhler (MCG). Chers collègues, le Mouvement citoyens genevois ne votera pas le budget. Effectivement, depuis le début, le Mouvement citoyens genevois a dit qu'il voulait un budget équilibré. M. Daniel Sormanni, notre collègue à la commission des finances, a fait un travail énorme pour essayer de vous proposer des solutions indolores; vous en avez ignoré certaines, vous en avez soutenu d'autres.

Il est important de comprendre que le Conseil administratif n'a pas fait son travail. Il vient aujourd'hui, à plus de 4 h du matin, et sort de son chapeau des petits lapins: plus 980 861 francs de revenus avec l'augmentation de la taxe professionnelle communale... 1 demi-million là... Bref, vous connaissez comme moi les amendements qui ont été déposés et qui vous ont, pour certains, révoltés comme moi. Non, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas sérieux, nous avons

beaucoup travaillé pour obtenir des résultats pour ce budget; aujourd'hui, on nous a inventé un budget presque équilibré et ce n'est pas admissible. Durant toutes les heures passées ici, le Mouvement citoyens genevois vous a réellement invités à réfléchir et à voter les bons amendements. Mesdames et Messieurs de la gauche, j'estime que c'est irresponsable d'accepter les chiffres qui nous sont donnés aujourd'hui.

En revanche, Madame la présidente, je tiens à saluer tous les collaborateurs de la Ville de Genève pour l'énorme travail qu'ils ont accompli. J'estime que tout le monde ici peut les applaudir et je vous en remercie. (*Applaudissements.*)

Le Mouvement citoyens genevois ne votera pas ce budget. Je vous en laisse la responsabilité si vous le votez et je vous remercie de prendre la bonne décision.

M. Alexandre Chevalier (HP). Mesdames et Messieurs, à bientôt 5 h du matin, j'aimerais exprimer la pensée des trois élus indépendants de ce Conseil municipal. Nous avons vécu deux journées complètes à tenter de résoudre l'équation qui était celle de la recherche du zéro absolu, parce que, finalement, lorsque nous avons entamé cette discussion budgétaire, nous sommes passés rapidement, dans une quasi-unanimité, de 12 millions de francs qui étaient proposés en entrée en matière à quelque 2 millions qu'il restait à trouver.

Malheureusement, la responsabilité de cet échec des conseillers municipaux à trouver par eux-mêmes les coupes nécessaires pour arriver à un budget équilibré est liée au fait que chacun est venu avec sa *shopping list* et que, malgré les propositions faites de part et d'autre, tout le monde a finalement augmenté la cagnotte pour la maintenir aux alentours de 1 million et demi sur ces 2 millions de francs de déficit. C'est cela qui est dommage aujourd'hui face aux critiques faites au Conseil administratif, parce que les moyens existaient pour que ce Conseil municipal se saisisse par lui-même et vote les amendements. Mais les jeux politiques – le poker et les jeux de dupes – ont pris le pas sur l'intérêt général pour avoir au final des postures politiques.

Comme nous l'avions dit lors de l'entrée en matière, nous, ici, nous ne sommes plus sur les postures politiques d'appartenance à un parti. Nous sommes sur la posture d'appartenance à un Conseil municipal pour voter des prestations d'une municipalité, pour des concitoyens qui comptent sur leurs élus et sur des prestations que peut leur fournir la Ville en cas de mauvais temps, ce qui est le cas aujourd'hui avec la crise que nous vivons.

J'avais espéré, peut-être d'une manière un peu idéaliste, que nous trouverions une union, un consensus en temps de crise. Nous aurions pu donner cet exemple politique à nos concitoyens, habitants de la Ville et à ceux et celles qui

viennent partager des moments dans cette ville de Genève. Malheureusement, la politique est ce qu'elle est, nous ne la connaissons que trop bien, parce que nous ne sommes pas venus de nulle part, nous avons cette expérience aussi...

Mesdames et Messieurs, dans le sens des responsabilités qui nous incombent aujourd'hui en tant qu'élus indépendants, nous voterons ce budget. Nous voterons ce budget pour les fonctionnaires et pour les citoyens de la Ville. Nous tenons à remercier tous les fonctionnaires qui ont travaillé d'arrache-pied pendant deux jours pour arriver à ce résultat. Pour la première fois de ma carrière politique au Conseil municipal, je ne suis plus dans l'opposition, je suis, avec mes collègues indépendants, dans cette majorité qui donnera des moyens à la Ville de Genève. *(Applaudissements.)*

M. Alexandre Wisard (Ve). J'interviens en tant que représentant du parti des Verts, et pas du parti des comptables frustrés... Ceux qui ont lu l'excellent rapport de mon collègue et ami Velasco et le rapport de minorité comprendront. Nous avons un budget à l'équilibre, c'était une demande des Verts. Je concède à nouveau que l'exercice final, à 4 h et demie, est un peu limite, mais j'interviendrai là-dessus tout à l'heure.

Pour nous, les Verts, on peut dire que c'est un budget de transition – j'ai dit la même chose l'année passée, les années se suivent et se ressemblent – parce qu'une nouvelle équipe est arrivée au Conseil administratif depuis quelques mois, avec de nouveaux départements; elle découvre, elle doit faire un diagnostic et, à ce titre-là, je félicite les deux nouveaux, à savoir M^{me} Esther Alder et M. Sami Kanaan. Vous avez remarqué que ce sont eux qui ont le plus morflé, qui ont fait les plus gros sacrifices – je vois que deux personnes sont déjà parties, cela doit être un signe...

J'ai envie de dire aussi que les prestations sont garanties à la population, que la fonction publique municipale sera bien rétribuée et que les allocations familiales vont augmenter. Vous avez pu lire comme moi dans certains médias que, soi-disant, l'augmentation de ces allocations était refusée, mais ce n'est pas le cas. J'ai envie de dire: tout le monde il est beau, tout le monde il est content...

Je vous donne rendez-vous en septembre 2012, parce que j'ai aussi entendu M. Kanaan dire que nous ne devrions pas renouveler des situations comme celles que nous avons vécues durant ces deux jours. Donc, en septembre 2012: un nouveau Conseil administratif qui, cette fois, aura pris connaissance des départements et travaillera bien en équipe, pour un budget-vérité. Et surtout, pour ceux qui doutent encore aujourd'hui que ce budget soit valable, on se donnera rendez-vous en avril 2013 pour les comptes 2012, pour voir si ce que vous avez dit était juste ou pas. On verra aussi ce que la conjoncture nous aura amené dans l'intervalle.

En tout cas, le groupe des Verts, qui a tenu cette ligne pendant deux mois avec une certaine rigueur dans le contexte actuel – je peux vous dire que cela n’a pas été facile – acceptera ce budget.

M. Jean-Marc Froidevaux (LR). En matière budgétaire, il est aussi un aspect important qui est l’efficacité des recettes, parce que c’est par l’efficacité des recettes que se justifie le prélèvement de l’impôt. Il est normal que chaque citoyen sache par le détail à quoi sert l’impôt, de telle manière qu’en aucune circonstance il n’ait l’impression qu’on lui prend trop ou pas assez, et qu’on craindrait des dettes de cette nature.

En commission des finances, il y avait un déficit de 13 millions de francs. La commission des finances n’a pas refusé ce budget à proprement parler, elle a demandé au Conseil administratif de revoir sa copie et de nous présenter un budget égal à zéro, comme on va le voter aujourd’hui – miracle: 0.0 de solde! Le Conseil administratif tout net a répondu que non, qu’il n’entendait toucher à rien, par quoi il fallait comprendre que c’était impossible.

Sous la pression de ce Conseil municipal – on a envie de dire sous la menace – le Conseil administratif a trouvé au cours de ces débats, du début à la fin, glissant par-ci et par-là, les 13 millions de francs. Aujourd’hui, nous pouvons tous avoir le regret de ne pas avoir demandé 30 millions, parce qu’il les aurait trouvés pareillement. Je le dis ici tout net, nous avons renoncé, nous, les libéraux en particulier, mais l’Entente en général, à parler du centime additionnel. Eh bien, c’était une erreur! Il n’y a pas de doute qu’il y a encore de la place pour un ou plusieurs centimes additionnels qui sont prélevés en trop, puisque, sans qu’on ne demande rien, sans qu’on n’exagère d’une quelconque manière, le Conseil administratif a trouvé de quoi exactement aboutir à ce solde de zéro franc et zéro centime.

Cela dit, un budget qui se solde par zéro franc et zéro centime, nous comprenons tous comment il est fait et, pour reprendre une expression qui avait marqué la commission des finances dans ce débat, voilà bien un budget de bric et de broc dans la mesure où, évidemment, la dernière écriture des recettes vient simplement solder les dépenses. Eh bien, nous savons que nous n’avons aucune foi à accorder à ce budget.

C’est bien dommage, parce que nous avons tous travaillé de bonne foi sur ce budget, nous avons tous essayé de trouver un compromis de telle manière à aboutir à un résultat équilibré et, on le sait, c’est difficile de trouver ce compromis. Le Conseil administratif, par ce dernier amendement qui n’était, en effet, que le solde des dépenses qu’il fallait combler, a rendu ridicule l’exercice auquel nous nous sommes livrés et nous ne pouvons qu’en être tristes. C’est la raison pour laquelle, vous l’avez compris, les libéraux et radicaux ne voteront pas ce budget.

M. Alberto Velasco (S). Le groupe socialiste votera ce budget. Mais tout comme M. Froidevaux vient de le déclarer, pour nous, ce n'est pas non plus un budget acceptable. Pourquoi? (*Brouhaha.*) J'ai eu la politesse et la délicatesse de vous écouter, Mesdames et Messieurs, faites-le aussi, s'il vous plaît! Effectivement, ce parlement a travaillé pendant plus de vingt heures pour 1% du budget, avec des coupes qui étaient parfois surréalistes et, quand on est arrivé à zéro, certains – dont M. Froidevaux, puisqu'il a eu l'honnêteté de le dire – savaient que, quel que soit le résultat, ils ne le voteraient pas.

Certains ici allèguent la question du déficit qui provoque une dette. Dans ma vie politique dans ce canton, j'ai pu constater que, à chaque fois qu'il y a un excédent de revenus, vous faites une diminution d'impôts et que, à chaque fois qu'il y a un excédent de charges, vous faites des coupes de charges. Avec cette pratique, qui est extrêmement perverse, c'est terrifiant, parce que s'il y a des excédents de revenus vous demandez une baisse d'impôts – ce fut 12%, en 2008 encore 400 millions de francs – et, dès que la situation va mal, vous dites qu'on n'augmente pas les impôts, mais qu'on baisse les charges.

Vous comprenez que cette situation qui se répète une, deux, trois fois ne peut que porter préjudice à la situation des gens et les amener à la pauvreté. C'est pour cela que dans notre canton, comme dans plusieurs villes, on constate que le pourcentage de pauvres augmente de plus en plus.

Ce soir, ici, certains, comme M. Chevrolet, s'en sont donnés à cœur joie, puisqu'ils ont même supprimé les allocations pour enfants. Le Parti démocrate-chrétien, le parti de la famille, a voté contre les allocations pour enfant, de même que les Verts d'ailleurs... (*Protestations.*) Madame la présidente, nous voterons ce budget.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Madame la présidente, je ferai rapidement les remerciements d'usage. D'abord, mes premiers remerciements iront à vous et à votre équipe au bureau; à M^{me} Cabussat et à son équipe de choc qui travaille très bien, qui nous reconforte, qui nous dorlote, qui nous nourrit. À mon équipe aussi, à la direction financière: Sophie Heurtault Malherbe, Francesco Zagato, Philippe Krebs, Carmen Moor, Geneviève Froidevaux, Sylvie Fontaine; à la tribune: Olivier-Georges Burri, Valentina Wenger, Julien Grosclaude. J'espère que je n'ai oublié personne, car je fais vite, je sais que le temps m'est compté.

Je vous dirai encore deux choses. La première, c'est que le Conseil administratif se réjouit de savoir que, dans cette salle, une majorité de personnes responsables voteront le budget ce matin. Il se réjouit également de vous avoir entendus pendant de nombreuses heures pour ce premier budget de la législature, c'était important, c'était intéressant, et je l'ai dit dans d'autres enceintes, mais les débats

étaient des débats qui nous ont permis de vous découvrir politiquement. Nous avons particulièrement apprécié les échanges sur la hauteur de l'iceberg entre vous, Monsieur Bläsi, et vous, Monsieur Velasco; mais également votre plaidoyer vibrant, sincère, Monsieur Tobias Schnebli, vous n'avez pas réussi à convaincre le Mouvement citoyens genevois, mais il y a eu des moments où vous y étiez presque. Nous avons apprécié l'indépendance d'esprit, la cohérence des Vert'libéraux dans cette salle, que je remercie tout particulièrement.

C'est le dernier budget de Jean-Marc Froidevaux, avec qui j'ai siégé comme conseillère municipale. J'aurai parfois des petits pincements au cœur, je n'entendrai plus ces vibrants plaidoyers pour la rigueur budgétaire, mais tu sais, cher Jean-Marc, que dans ce chemin-là j'ai quand même fait ma part. Quant à vous, Monsieur Pardo, latiniste, vous avez rappelé à M. le conseiller administratif Rémy Pagni que Carthage a été finalement détruite. Toi, mon cher Daniel, tu n'as plus de voix, beaucoup d'autres sont épuisés... En conclusion, le Conseil administratif est heureux que dans cette salle une majorité soit prête à voter le budget et il vous remercie de l'entrain, du dynamisme et du courage que vous avez démontrés les uns et les autres. (*Applaudissements.*)

La présidente. Nous allons donc passer aux votes.

(La présidente donne lecture des délibérations avec les nouveaux chiffres.)

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I amendée est acceptée par 41 oui contre 33 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 42 oui contre 31 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée par 43 oui contre 30 non (1 abstention).

Les délibérations sont ainsi conçues:

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres a), b), c) et g), l'article 74, alinéa 5, et l'article 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:***Délibération I. – Budget administratif et mode de financement***Article premier. – Budget de fonctionnement*

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève	Fr.
sont arrêtées à	1 140 887 228
sous déduction des imputations internes de	44 101 969
soit un total des charges nettes de	1 096 785 259
et les revenus à	1 140 887 228
sous déduction des imputations internes de	44 101 969
soit un total des revenus nets de	1 096 785 259

L'excédent de revenus présumé s'élève à 0 franc.

Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

a) patrimoine administratif	Fr.
dépenses	78 000 000
recettes	0
investissements nets	78 000 000
b) patrimoine financier	
dépenses	22 000 000
recettes	0
investissements nets	22 000 000
c) total	
dépenses	100 000 000
recettes	0
investissements nets	100 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées et sous réserve de celles qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

a) patrimoine administratif	Fr.
investissements nets	78 000 000

amortissements ordinaires	69 157 285	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	+0	
autofinancement		69 157 285
insuffisance de financement		8 842 715
b) patrimoine financier		
investissements nets		22 000 000
amortissements (autofinancement)		3 086 080
insuffisance de financement		18 913 920
c) total		
investissements nets		100 000 000
amortissements ordinaires	72 243 365	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	+0	
autofinancement		72 243 365
insuffisance de financement		27 756 635

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 0 franc correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Art. 5. – Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisition de collections.

Délibération II. – Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2012, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2012 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2012.

Délibération III. – Emprunts*Article premier*

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2012 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par la délibération I, article 3, arrondi à 27 000 000 de francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie.

Art. 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2012, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Le troisième débat ayant eu lieu, les délibérations deviennent définitives.

La présidente. J'ai une bonne nouvelle pour vous, Mesdames et Messieurs: il n'y a pas de nouvelles propositions des conseillers municipaux. Comme une majorité de ce Conseil municipal vient d'accepter le budget, il n'y aura pas non plus de séances le 22 décembre... (*Applaudissements.*)

Cela dit, je vous demande encore deux minutes d'attention, parce que le bureau souhaite à présent remercier les personnes du Service du Conseil municipal qui se sont – j'allais dire «farci», mais c'est inélégant – qui ont travaillé avec nous pendant toutes ces heures. Je remercie donc Jean-Daniel Hercod, Chris-

tian Maréchal, Saskia Petroff, Claudine Follet, Elisabeth Geinoz, Ksenya Missiri, Christophe Joye et, évidemment, Marie-Christine Cabussat. (*Applaudissements.*)

Je vous souhaite une... bonne journée!

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 5 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3774
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3774
3. Rapport général et rapport de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2012 (PR-900 A/B). Troisième débat	3774
4. Propositions des conseillers municipaux	3811
5. Interpellations	3811
6. Questions écrites	3811

La mémorialiste:
Marguerite Conus